

ÉTAT DE SITUATION
DES
ÉCOLES LIBRES DU DIOCÈSE

Paroisse de

Arbouaz

ÉCOLE DE (Garçons ou Filles)

TENUE PAR (Indiquer la Congrégation)

1° Depuis quelle époque l'école est-elle établie ? — Par quels moyens a-t-on fait les frais du premier établissement ?

2° Qui est propriétaire de l'immeuble ? — Est-ce une congrégation, un particulier, un certain nombre de personnes formant société civile ? — Citer les titres de propriété.

3° Si l'immeuble servant d'école est tenu en location : dire au nom de qui le bail est fait, quel en est le prix, quelle en est la durée, à qui appartient l'immeuble : est-ce à un particulier ou à la Fabrique ?

4° Quel est le nombre de Frères ou de Sœurs dirigeant l'école ? — Combien compte-t-elle d'élèves ? — Quelle est la proportion entre les élèves payant la rétribution scolaire et ceux qui sont admis gratuitement ? — L'école a-t-elle des pensionnaires ? — Combien ? — Des chambriers ? — Combien ? — Quelle est leur rétribution aux uns et aux autres ?

5° Quel est le montant des traitements attribués aux Frères ou aux Sœurs, et comment y est-il pourvu ? — Y a-t-il lieu d'améliorer les conditions du contrat devenu onéreux pour les fondateurs et trop avantageux pour la congrégation enseignante, par suite de la prospérité de l'école.

6° L'école est-elle grevée de dettes ? — Proviennent-elles du premier établissement ou de l'insuffisance des ressources annuelles ? — Comment espère-t-on y pourvoir ?

7° Craint-on, faute de ressources, de voir se fermer l'école ? — Quels moyens prendre pour éviter ce malheur ?

8° S'il n'y a pas d'école libre dans la paroisse, ne prévoit-on pas qu'il soit possible d'en établir une ? — Quelles ressources aurait-on de disponibles pour cette œuvre ? — Aurait-on la pensée de faire l'école pour la paroisse ou pour la région ?

La paroisse de Kersouy ne possède pas d'école libre. Les familles aisées envoient leurs garçons aux écoles libres de Plouguerneau et de Folgoët. L'école communale des filles est tenue depuis 30 ans par les Religieuses de la Saguené. En prévision de la liquidation de cette école, une maison est déjà donnée au Recteur pour loger les Sœurs et attendant la construction de l'établissement qu'on espère leur bâtir assez facilement. A cet effet un terrain assez vaste est déjà acquis au nom de M. H. Roussel, Hérissier et Coroller, qui comptent sur la bonne volonté des paroissiens pour faire l'œuvre. Le pensionnat, aujourd'hui de 38 élèves, serait déjà une grande ressource pour l'entretien des Religieuses.